

LISTE DES PIÈCES À REMETTRE POUR L'OUVERTURE D'UN DOSSIER DE SUCCESSION

Vous trouverez ci-après les éléments qui seront nécessaires pour la mise en place de votre dossier de succession.

Les documents concernant le défunt

- Extrait d'acte de décès,
- Livret(s) de famille du défunt (toutes les unions),
- Copie du contrat de mariage si il y en a un, de tout modificatif éventuel au régime matrimonial, de la convention de PACS, du jugement de séparation de corps ou de divorce s'il y a lieu,
- Donation entre époux ou testament (s'il en existe).

Les documents concernant l'époux survivant, les héritiers et les légataires

- Adresse postale, profession, adresse mail et téléphone de chacun des héritiers,
- Copie recto-verso de la carte d'identité de chacun des héritiers,
- Copie intégrale du ou des livret(s) de famille de chacun des héritiers (vivants ou prédécédés),
- Copie du contrat de mariage, de la convention de PACS ou du jugement de divorce s'il y a lieu.

Les documents concernant l'actif de la succession

- Dernier relevé de tous les comptes bancaires du défunt (personnels et joints),
- Assurances-vie.
- Polices d'assurance du mobilier, des objets d'art et bijoux,
- Pensions et retraites (dernier bordereau de versement),
- Titres de propriété (actes d'acquisition, de partage, donations...)
- Evaluation de chaque bien immobilier (**cette information pourra être envisagée après l'ouverture du dossier avec l'aide de notre service de transactions immobilières**),
- Dernier appel de charges du syndic concernant chacun des biens immobiliers,
- Copie des contrats de location et le dernier relevé de compte du gestionnaire (si le défunt était propriétaire-bailleur),
- Titres de propriété concernant l'éventuel fonds de commerce (le cas échéant),
- Carte(s) grise(s) des véhicules et leur(s) évaluation(s).
- Statuts des sociétés dans lesquelles le défunt possédait des parts sociales et les coordonnées du comptable,
- Evaluations des biens soumis à l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) si le défunt y était assujéti,
- Copies des actes de donations consenties par le défunt.

Les documents concernant le passif de la succession

- Dernières factures au nom de défunt, **dues au jour de son décès**, même si elles ont été payées après le décès (factures EDF, téléphone, taxes foncières, taxes habitation, impôt sur les revenus, frais de maladie, hospitalisation, charges de copropriété...)
- Préciser si le défunt était bénéficiaire d'une aide sociale (CARSAT, Conseil Général....)